Syndrome de Charles Bonnet

Comprendre les hallucinations causées par la perte de vision

**Qu’est-ce que le syndrome de Charles Bonnet?**

Le syndrome de Charles Bonnet (SCB) est une affection courante chez les personnes ayant perdu une importante portion de leur vision. Il se caractérise par des hallucinations visuelles temporaires.

Le SCP n’est pas une maladie mentale ni un symptôme de démence ou de toute autre maladie. Il s’agit plutôt d’une affection spécifiquement liée à la perte de vision. Bien que fréquent, le SCB est peu connu, ce qui peut susciter confusion et préoccupation tant chez les personnes qui en sont atteintes que chez celles qui en font le diagnostic.

Les causes du SCB ne sont pas encore bien connues, mais les chercheurs sont portés à croire que le cerveau tente de livrer une information habituellement fournie par les yeux.

**Suis-je à risque?**

Vous pourriez être à risque si vous avez perdu la vue des suites de maladies comme :

* La dégénérescence maculaire
* Le glaucome
* La rétinopathie diabétique

Si c’est votre cas, il est important de savoir que le SCB existe et que vous n’êtes pas seul. Si vous pensez avoir des hallucinations visuelles (voir des vhoses que vous savez irréelles), parlez à votre médecin du SCB.

Une étude menée par l’Institut National Canadien des Aveugles (INCA) démontre qu’environ un nouveau client d’INCA sur cinq a été victime d’hallucinations sous une forme ou sous une autre à la suite de la perte de vision.

**Symptômes**

Les hallucinations associées au SCB commencent au cours des mois qui suivent la perte de vision. Ces hallucinations peuvent être déconcertantes, mais elles sont habituellement provisoires. Dans la plupart des cas, leur fréquence diminue après 18 mois. Toutefois, chez certaines personnes, elles peuvent persister pendant cinq ans ou plus.

Les hallucinations peuvent surgir à tout moment et durer de quelques secondes à plusieurs minutes.

Habituellement, les victimes d’hallucinations associées au SCB savent que ce qu’elles voient n’est pas réel. Les hallucinations ne touchent que la vision, ce qui veut dire que l’ouïe, l’odorat et le toucher des personnes atteintes du SCB ne sont pas affectés.

Les hallucinations peuvent être diverses, allant de simples formes ou lignes à des images détaillées de personnes ou de paysages. Elles peuvent être « réelles » (voir des vaches alors qu’il n’y en a pas dans le champ) ou « surréelles » (voir des dragons). Dans la plupart des cas, les gens voient des motifs ou des formes simples, mais plusieurs rapportent avoir eu des hallucinations plus complexes, notamment :

* De petits hommes tenant des parapluies au pied du lit;
* Des femmes en robes rouges balayant le plancher;
* Des tickets de vestiaire tapissant les murs et le plafond;
* Des soldats marchant dans la rue.

**Diagnostic**

Bien que le SCB survienne assez fréquemment chez les personnes ayant perdu la vue, rares sont les gens (incluant les intervenants du milieu de la santé) qui en ont entendu parler. Par ailleurs, les personnes atteintes d’hallucinations éprouvent une certaine réticence à en discuter de peur qu’il s’agisse de troubles mentaux. C’est en en parlant que vous aiderez à établir un dialogue entre patients et médecins.

Aucun test particulier ne peut être effectué pour poser ce diagnostic. En général, les médecins tenteront d’éliminer d’autres maladies pouvant causer les hallucinations visuelles, en l’absence de quoi ils pourraient diagnostiquer un SCB. Il existe toutefois d’autres problèmes cérébraux qui peuvent provoquer des hallucinations. Il est donc important pour votre médecin d’éliminer ces causes avant de confirmer un diagnostic de SCB.

**Stratégies d’adaptation**

Il n’existe pas de traitement du SCB, mais certaines stratégies d’adaptation pourraient vous venir en aide.

* Bougez les yeux de gauche à droite toutes les secondes pendant environ 30 secondes sans déplacer la tête pour diminuer les hallucinations.
* Allumez la radio ou la télévision ou changez de place, car les personnes atteintes du SCB sont souvent victimes d’hallucinations lorsqu’elles sont assises à ne rien faire.
* Modifiez l’éclairage. Si vous souffrez d’hallucinations lorsque l’éclairage est tamisé, allumez une lumière vive. Si cela survient lorsque la lumière est vive, fermez les rideaux ou tamisez les lumières.
* Parlez à des parents et amis de ce que vous voyez ou discutez de vos hallucinations avec d’autres personnes atteintes du SCB.